

Vous avez une question,
nous avons la réponse

Assistance,
Conseil,
Suivi personnalisé

C'est la garantie

Aree



Spécialiste

De l'audit réglementaire
De l'audit de conformité
De l'audit de certification

Présentation

Aree — Audit réglementaire énergie environnement —
société de service spécialisée dans les audits de conformité réglementaire.

Historique :

- ◆ Octobre 1998 : Création d'AREE (SARL)
- ◆ Novembre 2004 : Intégration d'un ingénieur frigoriste
- ◆ Juin 2005 : Nomination de Robert Ducros en tant que gérant
- ◆ Septembre 2012 : Intégration d'un responsable commercial

Domaines d'interventions :

- ◆ Audits de conformité réglementaire des ICPE
- ◆ Norme ISO 50001 (système de management de l'énergie).



Aree

34 place de l'hôtel de ville
21 360 Bligny-sur-Ouche

 Messagerie : aree@aree.fr

 03 80 22 20 84
 06 81 08 59 99

Il existe divers types d'audits et de diagnostics environnementaux, utilisés pour évaluer la performance environnementale des entreprises. Ces démarches peuvent être obligatoires dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou volontaires (Certification ISO 14001 ou ISO 50001).

L'audit de conformité réglementaire dresse un état des lieux permettant d'évaluer l'évolution de la conformité réglementaire du site dans le temps. Il permet également de mettre en place des actions de réduction des risques et des coûts qui sont associés à la détermination des écarts réglementaires, assurant une pérennité et une compétitivité durable à l'entreprise.

Sanctions en cas de non respect du contrôle périodique

Le fait de ne pas faire réaliser le contrôle périodique sera puni d'une contravention de 5ème classe (1 500 euros d'amende).

Articles R 512-56 à R 512-66 du Code de l'environnement

Le Non-respect de mesures de surveillance peut vous faire encourir une amende pouvant aller jusqu'à 75 000 euros et/ou un emprisonnement de 6 mois au plus



DOMAINES COUVERTS

Aree est spécialisée dans les domaines suivants :

- Installations frigorifiques fonctionnant à l'ammoniac (contenant plus de 150 kg)
- Equipements sous pression
- Entrepôts frigorifiques

Aree

34 place de l'hôtel de ville
21 360 Bligny-sur-Ouche

 Messagerie : aree@aree.fr

 03 80 22 20 84
 06 81 08 59 99

Périodicité des audits

Annuelle :

- ◆ Installations frigorifiques fonctionnant à l'ammoniac et contenant plus de 1500 kg de fluide (rubrique 1136 de la nomenclature des ICPE, arrêté du 16 juillet 1997)
- ◆ Equipements sous pression (ensemble ou équipement seul) construit après 2000, (arrêté du 15 mars 2000)

Bisannuelle :

- ◆ Tours aéroréfrigérantes ou condenseurs évaporatifs, soumis à déclaration ou à autorisation (rubrique 2921 de la nomenclature des ICPE, arrêté du 13 décembre 2004)

Inférieure à 40 mois :

- ◆ Equipements sous pression (équipement seul) construit avant 2000, (arrêté du 15 mars 2000)

Tous les 5 ans :

- ◆ Installations frigorifiques fonctionnant à l'ammoniac et contenant entre 150 kg et 1500 kg de fluide (rubrique 1136 de la nomenclature des ICPE, arrêté du 19 novembre 2009)



Aree

34 place de l'hôtel de ville
21 360 Bligny-sur-Ouche

 Messagerie : aree@aree.fr

 03 80 22 20 84
 06 81 08 59 99

Périodicité des audits

Equipement Sous Pression

Avant 2000 :

Si pression d'épreuve > à 2x la pression de service

CTP n°1

- ◆ Inspection périodique tous les 40 mois
- ◆ Requalification tous les 5ans si utilisation nh3
- ◆ Requalification tous les 10ans pour les autres fluides

Après 2000 :

Si pression d'épreuve > à 1,43 la pression de service

2 possibilités

CTP n°2 (ensemble)

CTP N°3 (individuel)

- ◆ Inspection périodique tous les 2ans
- ◆ Requalification tous les 5ans si utilisation nh3
- ◆ Requalification tous les 10ans pour les autres fluides

Remarque :

Pour les équipements sous pression, il ne faut pas confondre l'inspection périodique qui doit être réalisée par un organisme et la requalification périodique qui doit être réalisée tous les 5 ans ou tous les 10 ans (selon la toxicité du fluide) par un organisme habilité.



Areë

34 place de l'hôtel de ville
21 360 Bligny-sur-Ouche

 Messagerie : aree@aree.fr

 03 80 22 20 84
 06 81 08 59 99

Méthodologie

Méthodologie	Outils utilisés	Objectif de l'outil
Elaboration de la matrice d'audit	Référentiel d'audit réglementaire du domaine d'étude	Etablir une trame d'audit adaptée à l'installation
Préparation de l'audit par le site	Liste des documents nécessaires à la réalisation de l'audit réglementaire	Faciliter la réalisation de l'audit en collectant (ou en identifiant les détenteurs) des documents nécessaires à l'audit
Réalisation de l'audit	Référentiel d'audit adapté à l'installation	Etablir la conformité ou non de l'installation, exigence par exigence
Rédaction du rapport d'audit	Référentiel d'audit complété	Avoir une liste des non-conformités constatées



Areé

34 place de l'hôtel de ville
21 360 Bligny-sur-Ouche

 Messagerie : aree@aree.fr

 03 80 22 20 84
 06 81 08 59 99

Pourquoi choisir Aree

Plus de 15 ans d'expérience dans le domaine réglementaire

Expérience et efficacité :

Nous réalisons des audits de conformité pour de multiples industries depuis 15 ans. Notre expérience et notre réactivité, nous permettent de mieux connaître et d'anticiper les exigences des inspecteurs des DREAL.

Nous vous apportons une approche claire et rapide pour vous faire économiser du temps et de l'argent.

Connaissance technique et réglementaire :

Nos ingénieurs ont une formation adaptée, spécifique et utilisent les protocoles et procédures établis. Ils ont une parfaite connaissance du contexte réglementaire qui vous entourent pour fournir un service d'excellence.

Mme Broise : ingénieur en thermique industrielle spécialisation à l'institut français du froid industriel. 8 ans d'expérience

M. Ducros : ingénieur Arts et Métiers. 35 ans d'expérience de la protection de l'environnement dans les industries alimentaires.

Aree

Une équipe à votre écoute, pour vous aider dans la jungle réglementaire.



Contacts :

Robert DUCROS
Gérant

 r.ducros@aree.fr
 06 43 44 80 89

Agnès BROISE
Ingénieur sénior

 a.broise@aree.fr
 06 81 08 59 99

Gabriel PELLICER
Responsable commercial

 g.pellicer@aree.fr
 06 73 52 96 21